Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 084-218400448-20260910-202677-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE D ENTRECHAUX
* * * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le 10 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la commune d'Entrechaux, légalement convoqué en date du 4 septembre 2026, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de monsieur le maire, Alexandre ROUX, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L. 2121-34).

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 14 Nombre de conseillers représentés : 1 Votants : 15

Étaient présents : M. Bastien COUSTON, Mme Anne-Marie CARTERON, Mme Christiane COUVREUR, M. Dominique FRANÇOIS, M. Philippe GUINTRAND, M. Ludovic LAGNEAU, Mme Catherine LECOEUR, Mme Lorène MEILLER, M. Thierry PASCAL, M. Thomas PAULEAU, M. Johan POMEL, Mme Carla PORTAL, M. Alexandre ROUX, Mme Diane SOCKEEL
Absents excusés : Mme Barbara BLANC a donné pouvoir à M. Dominique FRANÇOIS
Secrétaire de séance : M. Philippe GUINTRAND

N° 77/2026 Objet : Convention relative à la saisie par voie électronique et la dématérialisation de l'instruction du service ADS (Application du Droit des Sols)
Le maire propose d'accepter cette convention qui permet de définir les modalités techniques, fonctionnelles et financières relatives à la mise disposition des fonctionnalités de saisine par voie électronique et de dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme.
L'utilisation de cet outil informatique a un coût annuel de 4350 €, mutualisé entre les communes adhérentes du service. Ce coût sera réparti en fonction du nombre d'habitant (0.42 €/habitant, soit un coût estimatif de 502,32 € pour l'année 2026).

Résultat du vote :
Suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'exposé de M. le maire en séance,
Vu le résultat du vote,

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **Accepte la convention avec la Communauté de Communes Vaison Ventoux concernant la saisie par voie électronique et la dématérialisation de l'instruction du service ADS (Application du Droit des Sols), telle qu'annexée à la présente délibération.**
- **Autorise le maire à signer la convention.**
- **Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

Le secrétaire de séance,
Philippe GUINTRAND

Le maire,
Alexandre ROUX

Certifié exécutoire par le maire
compte tenu de la transmission en préfecture le,
et de la publication le 22/09/26

MAIRIE D'ENTRECHAUX
Vaucluse